



Avis public

Addendum à l'avis public d'élection

Changement de la présidente d'élection

Ajout d'informations pour voter par correspondance

Municipalité de Délage

Date du scrutin 2021-11-07

Cet avis public est donné par Lise Poulin, la nouvelle présidente d'élection, pour annoncer les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le 14 septembre 2021, la Commission municipale du Québec a autorisé le remplacement de la directrice générale de la Ville de Délage à titre de présidente d'élection devant être tenue le 7 novembre 2021.

Le remplacement a été approuvé par les membres du Conseil municipal le jeudi 2 septembre 2021 par la résolution numéro 2021-09-CMD289. Madame Lise Poulin agira à titre de présidente d'élection et Madame Joanne Poulin agira à titre de substitut de la présidente d'élection.

2. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.

- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la secrétaire d'élection, Tatiana Renzo, au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) et que devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés entre le 20 octobre et le 28 octobre.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard **le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.**

Lise Poulin

Présidente d'élection

175, route 107

Déléage (Québec) J9E 3A8

Téléphone : 819 449-1979

Donné à Déléage, le 15 septembre 2021.



Présidente d'élection